

ECLAIRAGE



CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

Comment massifier la rénovation énergétique des logements ?

Paris, le 22 juin 2020. Pour 62% des Français, seule la contrainte législative est efficace pour réussir la transition énergétique*. Ce dimanche, les 150 Français tirés au sort et composant la Convention Citoyenne pour le Climat ont remis au gouvernement leurs propositions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Parmi elles : rendre la rénovation énergétique des logements obligatoire. Soit 20 millions de logements à rénover dont environ 7 millions de passoires thermiques.

Dans le détail :

- **Obligation de rénovation énergétique des logements pour toutes les copropriétés, logements sociaux et maisons individuelles louées** d'ici à 2030 pour les passoires thermiques (étiquette énergétique F ou G) et d'ici à 2040 pour les étiquettes D & E.
- **Pour les maisons individuelles occupées par leur propriétaire, l'obligation de rénovation s'imposerait dès 2024** lors des ventes, héritages ou transmissions, si elles sont moins performantes que A ou B, les meilleures étiquettes énergétiques
- **En cas de non-respect de ces obligations, la convention citoyenne propose un malus sur la taxe foncière.**



« A travers ses propositions, la Convention Citoyenne pour le Climat porte un message très clair : la rénovation thermique des bâtiments doit plus que jamais être élevée au rang des priorités nationales. Les propositions remises au gouvernement sont très ambitieuses et vont nécessiter la mobilisation générale de tous les acteurs du secteur. Un des principaux points d'attention sera la question du financement de telles mesures, alors que l'Etat a déjà engagé de nombreux plans de soutien à plusieurs secteurs économiques » **commente Nicolas Moulin, fondateur de PrimesEnergie.fr.**

« Au-delà de la dimension purement financière, la question de la simplification des démarches pour réaliser et financer des travaux doit être mise sur la table. Des travaux ont été engagés ces dernières années, mais il est

indispensable d'aller plus loin, par exemple en offrant la possibilité aux particuliers de s'adresser à un acteur unique pour programmer et financer ses travaux. »



Quelles solutions pour massifier la rénovation énergétique des bâtiments ?

Quelles aides pour financer des travaux ?

Quid de la mise en place d'un guichet unique ?

**La France a-t-elle les moyens de ses ambitions
en matière de rénovation énergétique ?**

Rénovation énergétique : quelles perceptions des Français ?

**Spécialiste de l'efficacité énergétique, Nicolas Moulin, fondateur de PrimesEnergie.fr
(groupe Vos Travaux Eco), est à votre disposition pour en parler**

A propos de PrimesEnergie.fr (groupe Vos Travaux Eco)

Créé en 2010, le groupe Vos Travaux Eco accompagne les particuliers, entreprises et collectivités sur le chemin de l'efficacité énergétique à travers ses trois métiers : l'information et le conseil en économies d'énergie notamment avec un portail d'information gratuit (VosEconomiesdEnergie.fr) ; l'assistance à maîtrise d'ouvrage allant de l'identification des travaux jusqu'à leur réalisation en passant par le choix d'un artisan qualifié ; le financement des travaux à travers le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie. Via son site dédié PrimesEnergie.fr, l'entreprise compte parmi les principaux acteurs du secteur et a déjà reversé plus de 500 millions d'euros distribués à près de 600 000 foyers sous forme de chèques en euros. Vos Travaux Eco édite également un comparateur d'offres d'électricité et de gaz (CompareurEnergie.fr) pour aller plus loin dans la réduction de sa facture de chauffage. Acteur engagé, Vos Travaux Eco fait partie des premiers signataires du dispositif « Coup de pouce économies d'énergie » mis en place par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, et propose plusieurs programmes « clés en main » pour lutter contre la précarité énergétique, tels qu'un programme d'isolation des combles, murs et planchers à 1 euro.

Plus d'informations : www.vostravauxeco.fr / www.primesenergie.fr

Contacts Presse

Agence Dakota Communication

01 55 32 10 40 – VosTravauxEco@dakota.fr